



2013 DU 145 Attribution de la dénomination Place Jacques Féron (19e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Jacques Féron, ancien maire du 19e arrondissement, en attribuant son nom à la place située à l'angle des rues Manin et de Crimée, à Paris 19e.

Jacques, Maurice Féron naît le 11 janvier 1912, à Houilles, en Seine-et-Oise, actuel département des Yvelines.

A 14 ans, après avoir obtenu le certificat d'études, il commence à travailler dans des centraux téléphoniques. A son retour du service militaire en 1933, il entre comme ouvrier spécialisé chez Citroën. Il fait toute sa carrière dans l'industrie automobile en intégrant en 1934 les usines Chausson. Il y gravit les échelons jusqu'à devenir directeur commercial en 1960 et Président directeur général de 1969 à 1978. Avant la seconde guerre mondiale il est un des animateurs des syndicats professionnels de cadres ingénieurs et agents de maîtrise de l'automobile dont il assurera le secrétariat général pour la région parisienne de 1956 à 1958.

Mobilisé en 1939, il participe à la Campagne de France, et notamment à la défense de Dunkerque, puis s'engage dans la Résistance, à travers le réseau « Ceux de la Résistance » et joue un rôle actif au sein de sociétés catholiques d'entraide.

Jacques Féron siège au Conseil de Paris, qu'il présidera de 1955 à 1956, de 1947 à 1959 et de 1983 à 2001, période où il sera adjoint au Maire de Paris.

En 1956, il devient député de la Seine. Réélu en 1958, il siège à l'Assemblée nationale, sous l'étiquette du Centre national des Indépendants et des Paysans, à quatre reprises entre 1956 et 1997.

Jacques Féron est Maire du 19e arrondissement de 1983 à 1994.

Jacques Féron décède le 20 janvier 2009.

Jacques Féron était Commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, Croix-du combattant 39/45, Chevalier du Mérite social. De nombreuses distinctions honorifiques étrangères lui ont été conférées.

Si vous en étiez d'accord, la dénomination "place Jacques Féron" serait attribuée à la place située à l'angle des rues Manin et de Crimée, à Paris 19e, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs, en dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris que cinq ans au plus tôt après son décès.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer

Le Maire de Paris

2013 DU 145 Attribution de la dénomination Place Jacques Féron (19e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "place Jacques Féron" à la place située à l'angle des rues Manin et de Crimée, à Paris 19e ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mm Anne HIDALGO au nom de la 8ème commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "place Jacques Féron" est attribuée à la place située à l'angle des rues Manin et de Crimée, à Paris 19e.

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.